



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-76

ASSAINISSEMENT

9 - Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée – étude - concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, Rue Jean Jaurès entre la Rue Chaussée et la Rue Piscop avec la Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n°539 MOM 97)

Date de la convocation : le 8 septembre 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Joséphine DELMOTTE – Commune de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES

Présents : 38

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Christiane TOMKIEWICZ (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Bernard DE WAELE (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée) à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville),
Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France).

ASSAINISSEMENT

9 - Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée – étude - concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, Rue Jean Jaurès entre la Rue Chaussée et la Rue Piscop avec la Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n°539 MOM 97)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les objectifs principaux du SIAH sont la lutte contre la pollution et la lutte contre les inondations. Ces deux objectifs ont servi de base à la politique environnementale menée par le Syndicat qui a obtenu le 23 mai 2000, la certification ISO 14001 pour la gestion et l'entretien de ses réseaux et ceux de certaines de ses communes adhérentes.

La commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT par convention délègue sa maîtrise d'ouvrage au SIAH, pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, Rue Jean Jaurès entre la Rue Chaussée et la Rue Piscop.

Suite à des inspections télévisées réalisées en novembre 2013 et en décembre 2014 sur les réseaux d'assainissement rue Jean Jaurès, l'analyse met en évidence que les collecteurs d'eaux usées en PVC et en grès sont en mauvais état avec de nombreuses fissures, réductions des sections importantes. Le linéaire de ces canalisations est estimé à environ 82 mètres linéaires.

Les collecteurs d'eaux pluviales sont dégradés avec quelques fissures et présentent des défauts d'étanchéité.

Le SIAH envisage, pour le compte de la commune, la réhabilitation des réseaux par deux lots :

- lot 1 : en dépose-repose
- lot 2 : par la technique du chemisage

La présente convention a pour objet de confier par « la Commune » au « Syndicat » la mission de maîtrise d'ouvrage mandatée pour la réalisation des études.

La délégation accordée au maître d'ouvrage délégué porte sur les études suivantes :

- a) définition des conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles l'opération sera étudiée et réalisée ;
- b) sélection, après mise en compétition, du maître d'œuvre, signature du contrat de maîtrise d'œuvre, et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- c) approbation des avant-projets et accord sur le projet d'exécution des travaux ;
- d) préparation des dossiers d'appel d'offres des marchés de travaux et de fournitures ;
- e) sélection, après mise en compétition, des entreprises.

Pour l'exercice de sa mission, le maître d'ouvrage délégué ne percevra pas de rémunération.

Le Conseil Municipal réuni le 30 juin 2016, a voté pour la passation de cette convention de maîtrise d'ouvrage mandatée – étude – avec le SIAH.

Le détail des activités et le planning de réalisation seront communiqués ultérieurement. Les travaux sont prévus pour 2017.

Le montant prévisionnel de l'étude est estimé à 42 782 € HT, détaillé dans la convention en pièce-jointe.

Les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement, chapitre 4581, article 458152.

ASSAINISSEMENT

9 - Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée – étude - concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, Rue Jean Jaurès entre la Rue Chaussée et la Rue Piscop avec la Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n°539 MOM 97)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2016, autorisant le Maire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT à signer la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée – étude – relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, Rue Jean Jaurès entre la Rue Chaussée et la Rue Piscop,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage – étude – relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, Rue Jean Jaurès entre la Rue Chaussée et la Rue Piscop,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue Jean Jaurès,

2 - Prend acte que les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement, chapitre 4581, article 458152,

3 - Prend acte que la mission du SIAH en tant que maître d'ouvrage délégué ne donnera pas lieu à rémunération,

4 - Et Autorise le Président à signer tout acte relatif à cette convention de maîtrise d'ouvrage mandatée.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 16 septembre 2016

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 20 septembre 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.